

# EUROPEAN AGENDA FOR MUSIC

## *Agenda Européen de la Musique<sup>1</sup>*

L'Agenda européen de la musique vise à faire converger les nombreuses voix de la musique, afin d'établir un dialogue permanent entre les décideurs politiques et les acteurs du secteur de la musique

La musique est l'un des fondements de la culture européenne. Elle a une valeur intrinsèque, enrichissant et inspirant ceux qui s'y engagent. La musique est une forme d'art et, en tant que telle, a contribué et continue de contribuer énormément à l'héritage de l'Europe, en construisant un riche patrimoine qui préserve et célèbre la diversité des identités culturelles de notre continent. La musique favorise également le développement individuel et permet des changements à de nombreux niveaux de la société ; Elle est un formidable rassembleur de personnes, un vecteur naturel d'engagement et d'inclusion sociale et un puissant propagateur des valeurs démocratiques. La musique contribue également au commerce international, à la croissance économique et à la création d'emplois.

Dans toutes ses manifestations, la musique est une ressource extrêmement précieuse pour l'Europe.

A nos yeux, le secteur de la musique en Europe inclut toutes les personnes, les organisations et les entreprises du continent qui contribuent ou participent de manière significative à la vie musicale : créateurs, musiciens, interprètes, enseignants, formateurs, agents d'artistes, tourneurs, conférences, compositeurs, distributeurs, festivals, fabricants d'instruments, producteurs, promoteurs, éditeurs, chercheurs, ingénieurs du son, techniciens, exploitants de salles de musique et plus encore. Cela inclut les professionnels (gagnant leur vie à travers ce travail) et les non-professionnels (engagés dans la musique pour une activité de loisirs).

En tant qu'acteurs de la vie musicale européenne, notre motivation pour développer l'Agenda européen de la musique repose sur les convictions suivantes :

- La participation active à la musique pour chaque citoyen est un droit de l'homme.
- La musique représente et promeut activement des valeurs qui unissent les Européens tels que la diversité, la tolérance, l'égalité, la liberté et la solidarité.
- La musique, en tant que moteur puissant de l'épanouissement personnel et sociétal peut jouer un rôle important dans la société en matière d'identité et d'inclusion.
- L'éducation musicale apporte des avantages incommensurables à l'individu et à la société dans son ensemble.
- La musique s'adapte au changement et doit exploiter davantage le potentiel de la technologie.
- La contribution de la musique à l'économie est importante et doit être reconnue

---

<sup>1</sup> Traduction à partir de la version originale en anglais faisant seule référence : [www.europeanagendaformusic.eu](http://www.europeanagendaformusic.eu)

Le CIM œuvre pour la reconnaissance des droits suivants :

#### *Le droit pour tous les enfants et adultes*

- de s'exprimer musicalement en toute liberté
- d'apprendre et d'étudier les langages et savoir-faire musicaux
- d'accéder à la musique à travers la participation, l'écoute, la création et l'information

#### *Le droit pour tous les artistes musicaux*

- de développer leur art et de le communiquer à travers tous les médias, au moyen d'outils et de structures appropriés mis à leur disposition
- d'obtenir une juste reconnaissance et rémunération pour leur travail

### **Les changements attendus**

1. Un sens plus évident de l'identité européenne, à travers une vision culturelle partagée,
2. Une reconnaissance et une valorisation du secteur de la musique avec une meilleure compréhension de ses besoins et de toutes ses composantes,
3. Amélioration de l'accès à la musique pour chacun et pour l'ensemble des membres de la société, dans des contextes formels et non formels,
4. Une plus grande diversité dans tous les domaines du secteur musical, y compris les parcours personnels, le genre, les styles de musiques, la typologie des lieux, les aides financières, etc.
5. Un développement de la professionnalisation du secteur de la musique,
6. Un marché de la musique plus équilibré, qui soutienne le travail des très petites et des petites et moyennes entreprises et organisations musicales,
7. Un environnement de travail équitable pour tous les travailleurs du secteur de la musique,
8. Davantage d'opportunités d'interagir au sein du secteur de la musique, ainsi qu'avec les secteurs en dehors de la musique et par-delà les frontières,
9. Des évolutions concrètes de la législation permettant un large éventail de priorités au niveau européen, mais aussi au niveau national, régional et local,
10. Un cadre de financement qui permette à la fois un soutien du public et du privé, mais aussi une combinaison de ceux-ci et qui réponde aux besoins d'un écosystème musical diversifié.

#### **L'agenda européen de la musique propose trois principaux objectifs pour le secteur de la musique :**

- > Éducation & Accès à la musique
- > Diversité
- > Façonner la société

#### **Pour atteindre ces objectifs, trois domaines d'action ont été identifiés :**

- > Technologie
- > Mobilité
- > Reconnaissance

#### **Tous ces thèmes sont servis par les moyens suivants :**

- > Coopération et partenariat
- > Dissémination
- > Collecte et analyse de données

Dans les pages suivantes, nous avons répertorié les principales priorités pour chacune de ces thématiques et nous avons détaillé les mesures concrètes nécessaires pour les atteindre.

## Éducation et accès à la musique



### *L'accès à la musique est un droit humain*

Tout le monde, indépendamment de ses capacités physiques, de son sexe, de son âge, de son origine sociale, culturelle ou géographique, devrait être capable de s'engager dans la musique dès son enfance. L'éducation musicale dans les écoles est un moyen efficace pour le mettre en œuvre : les avantages intellectuels, sociaux et personnels en sont nombreux et la nécessité de nourrir de musique les enfants dès le plus jeune âge est hautement souhaitable. De même, la pratique de la musique est également généralisée hors des cadres scolaires formels, dans des groupes non professionnels ou dans des pratiques d'improvisation libre. En plus de ces formes d'apprentissage, les professionnels et les non-professionnels dans le domaine musical s'adaptent et explorent continuellement, recherchant de nouvelles compétences pour se développer et rester compétitifs et créatifs dans un monde en constante évolution. Tous ces aspects de la vie musicale sont essentiels pour offrir une entrée sans obstacle et durable dans le plaisir musical.

#### **Priorités**

- Veiller à ce que l'accès et la pratique de la musique soient ouverts à tous, indépendamment des capacités physiques ou intellectuelles, du sexe, de l'âge, de l'origine culturelle, de la situation géographique ou économique
- Garantir un financement suffisant et durable de l'éducation musicale, à l'école et dans des contextes non formels
- Développer et maintenir la qualité de l'éducation musicale dans les écoles
- Encourager les opportunités d'accès à des pratiques musicales de qualité
- Assurer un financement continu et le développement de la formation pour tous les professionnels et les non-professionnels du secteur de la musique

#### **Mesures suggérées**

- Faire de la musique un sujet obligatoire de l'école primaire
- Établir un financement structurel à long terme et un financement de projet à court terme pour l'apprentissage musical formel et non formel (formation musicale, mais aussi formation à la production de disques, production et gestion d'événements musicaux, collaboration musicale, etc.)
- Offrir une meilleure formation continue aux enseignants et aux formateurs dans tous les domaines de la vie musicale
- Assurer la qualité des enseignants et des programmes par l'évaluation
- En classe, favoriser un esprit créatif et entrepreneurial chez les élèves
- Élargir l'utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation musicale et renforcer les compétences
- Mettre en place des programmes de mentorat et de soutien à mi carrière pour les professionnels de la musique afin de suivre les changements en cours dans le secteur
- Accroître la formation et les échanges internationaux entre les groupes de musique non professionnels
- Veiller à ce que les enseignants et les formateurs en musique bénéficient de conditions sociales minimales et de contrats de travail permanents

## Diversité



***La diversité dans toutes les sphères de la musique - genre, créateur, éducation, lieu, public, financement, taille et structure des organisations - est l'oxygène d'une scène musicale florissante, la clé d'un secteur varié et innovant qui résonne avec tout le monde***

Avec autant de nations, de communautés et de diasporas sur le continent, la culture européenne incarne la diversité. La musique est une expression puissante de ses identités culturelles, elle les célèbre et les encourage. Mais la notion de diversité dans la musique englobe beaucoup plus. Elle signifie qu'il y a une variété de gens qui créent, de ce qui peut être joué, dans une multiplicité d'endroits pour un public varié. Cela implique une variété de façons d'apprendre, d'expérimenter et d'accéder à la musique. Cela suppose également un panel d'opportunités de financement et de soutien. La diversité est à la fois un résultat et un besoin du secteur de la musique. La diversité ne cultive pas seulement la tolérance, la curiosité et le respect ; elle est aussi un enjeu créatif et financier pour s'assurer que la musique touche le plus grand nombre

### Priorités

- Renforcer l'identité européenne tout en intégrant la forte diversité des traditions et pratiques musicales locales, régionales, nationales et diasporiques
- Favoriser la diversité des publics
- Favoriser la diversité des créateurs
- Favoriser la diversité dans les genres musicaux, à la fois pour le public et pour les créateurs notamment pour la diffusion de leurs œuvres
- Soutenir une diversité de structures, des petites et moyennes entreprises indépendantes aux organisations à but non lucratif
- Promouvoir la diversité dans la diffusion et la programmation en radiodiffusion, festivals, salles de concert, etc.
- Promouvoir la diversité dans l'éducation musicale pour tous, en termes de contenus pédagogiques et de développement personnel
- Maintenir la diversité des pratiques et des modes d'organisation
- Encourager la diversité des types de lieux et événements musicaux, des petits aux très grands et garantir leur ouverture à tous les genres
- Garantir la diversité des possibilités de financement

### Mesures suggérées

- Accroître la mobilité des artistes, des professionnels et des non-professionnels à travers l'Europe et entre l'Europe et le reste du monde
- Améliorer la diffusion des pratiques musicales et des œuvres à travers l'Europe et entre l'Europe et le reste du monde
- Promouvoir la musique créée par les femmes (les compositrices et les interprètes féminines sont actuellement sous-représentées dans de nombreux genres musicaux)
- Encourager l'accès à la musique indépendamment de la capacité physique ou intellectuelle, du sexe, de l'âge, de l'origine sociale, culturelle ou géographique, en mettant l'accent sur les groupes sous-représentés (femmes, minorités)
- Assurer la transparence en tant que sauvegarde de la diversité dans les processus de sélection des programmes, par exemple avec des sélections collégiales
- S'assurer que les contenus pédagogiques englobent une variété de genres (esthétiques et biologiques), de styles et de traditions musicales
- Assurer une variété de sources de financements, ouvertes et transparentes, correspondant à la diversité du secteur de la musique (financement public, fondations, parrainages publics-privés, dons philanthropiques, coopération avec les entreprises et sponsors, financement privé, partenariat public-privé combiné)

## Façonner la société



***En tant que moteur puissant de la croissance personnelle et sociétale, la musique peut jouer un rôle important dans la société pour l'identité, l'inclusion et la promotion de tous les principes démocratiques***

La musique est un besoin fondamental de la vie apportant du plaisir à celles et ceux qui s'y engagent. Mais outre l'épanouissement individuel qu'elle apporte, la musique contribue de multiples façons à la société dans son ensemble. Les études abondent, montrant les avantages de la musique dans le développement intellectuel précoce, la santé et la gestion de la douleur. La pratique musicale crée un sentiment de bien-être et favorise la réalisation de soi. Qu'elle soit vécue avec d'autres lors d'un festival de musique ou dans un cadre plus intime, elle favorise la relation avec les autres et nourrit des sentiments d'identité partagée, de cause commune. Qu'il s'agisse de favoriser la tolérance, défendre les identités culturelles ou promouvoir l'engagement social et l'inclusion, la musique peut être le puissant agent d'une société ouverte et démocratique. En tant que telle, elle doit faire partie de la vie de chaque personne.

### **Priorités**

- Défendre la musique comme véhicule des valeurs de diversité, de tolérance, d'égalité, de liberté et de solidarité
- Accroître la sensibilisation aux bienfaits de la musique dans sa diversité sur l'individu et sur pour la société dans son ensemble
- Favoriser la sensibilisation en matière de responsabilité sociale et écologique (la consommation d'énergie et la gestion des déchets lors des événements en direct, les matériaux utilisés pour les instruments, etc.)

### **Mesures suggérées**

- Promouvoir un sentiment d'appartenance parmi les citoyens en les encourageant à participer à des projets musicaux sur les plans artistique, financier ou bénévole
- Renforcer la place des bénévoles dans la musique pour une plus large implication sociétale dans la musique
- Favoriser la collaboration entre les professionnels de la musique, les institutions locales et les ONG pour identifier les besoins de la société
- Explorer davantage l'impact social, sociétal et économique de la musique aux niveaux communal, régional et national et encourager les gouvernements à investir dans la musique
- Explorer davantage les avantages de la musique sur la santé et le bien-être en général

## Technologie



### ***La technologie a eu un impact conséquent sur la vie musicale et peut la servir de façon nouvelle et inexplorée***

La technologie a eu des effets significatifs sur presque tous les secteurs de la société et la musique ne fait pas exception. Plus particulièrement, la révolution numérique a conduit à un écart de valeur qui a énormément affecté la rémunération des créateurs, des musiciens, des producteurs, des labels et des éditeurs de musique. Cependant, bien que le passage aux services de streaming en ligne soit ce qui vient d'abord à l'esprit, le fait est que la technologie a eu un impact énorme, positif ou négatif, à pratiquement tous les niveaux. Dans le monde actuel axé sur la technologie, les concepts traditionnels de composition, de reproduction, de rôles de producteur et d'interprète, de critique musicale, d'enseignement et d'accès aux événements sont en constante évolution. Ce changement est profond et a lentement modifié la matrice de l'échange musical. Bien que certains de ses effets aient été négatifs, la technologie est un outil puissant et un grand potentiel. Les opportunités qu'elle pourrait offrir pour des systèmes de rémunération équitables, la créativité, l'enseignement, l'accès et la sensibilisation pourraient être très bénéfiques pour le secteur de la musique en Europe.

#### **Priorités**

- Utiliser la technologie pour favoriser l'innovation dans divers domaines (artistique, distribution, enseignement, apprentissage, etc.)
- Puisez dans la technologie numérique pour protéger les droits des musiciens et des créateurs et veiller à ce qu'une part équitable des bénéfices soit redistribuée à la chaîne de création et de production
- Explorer davantage les capacités du numérique pour l'accès et le développement de la participation de nouveaux publics
- Sensibiliser le grand public à la manière dont les fournisseurs de services internet rémunèrent les droits des auteurs et des artistes

#### **Mesures suggérées**

- Trouver des solutions réalisables pour que les fournisseurs d'accès et les utilisateurs d'Internet respectent les droits des créateurs et des artistes interprètes à travers les frontières
- Former les professionnels de la musique à des solutions axées sur la technologie comme moyen de mener une carrière durable
- Instruire dans les écoles sur les défis posés par les médias numériques pour les droits des auteurs et des artistes interprètes, ainsi que pour la propriété intellectuelle en général
- Comparer les stratégies numériques des gouvernements à travers l'Europe pour encourager l'innovation et les meilleures pratiques en matière de gestion des droits

## Mobilité



### ***La circulation des idées, des compétences, des personnes, des œuvres et des produits est au cœur d'un fort secteur de la musique***

La musique est une langue universelle, mais elle est parlée dans différents dialectes dans le monde. Il existe, y compris à travers l'Europe, une multitude de façons dont la musique est composée, enseignée, soutenue, jouée et diffusée. Comme dans d'autres secteurs, il y a beaucoup à gagner en apprenant des autres. La mobilité augmente le partage des connaissances, la collaboration artistique et commerciale et la diversité culturelle ; ceux-ci se traduisent directement dans le développement personnel et professionnel, induisent des processus d'affaires et de création innovants, un réseau musical plus fort et des liens plus étroits entre les cultures. La mobilité au sein de l'Europe et au-delà est au cœur du secteur de la musique européenne, la maintenant saine et forte grâce à la circulation des idées, des compétences, des personnes, des œuvres et des produits.

#### **Priorités**

- Promouvoir la diversité culturelle, l'un des atouts traditionnels du secteur par la diffusion d'œuvres européennes
- Accroître les échanges internationaux en matière de formation et d'éducation
- Augmenter les échanges internationaux dans les affaires
- Améliorer le développement personnel et professionnel par la coopération transfrontalière et la diffusion pour les professionnels de la musique et les non-professionnels

#### **Mesures suggérées**

- Harmoniser, ou au moins faciliter, les préoccupations administratives dans la circulation des œuvres et des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, à savoir la TVA, les visas, les assurances sociales, le transport des instruments de musique, etc.
- Mettre en place des programmes internationaux améliorés, des conférences, des projets et des réseaux pour les professionnels, les non-professionnels, les éducateurs et les étudiants
- Accroître la mobilité des artistes, des professionnels et des non-professionnels à travers l'Europe et entre l'Europe et le reste du monde, dans le respect des normes sociales applicables dans le pays de destination.

## Reconnaissance



### ***Professionnels et non professionnels méritent d'être reconnus pour leur contribution à la vie musicale et à la société dans son ensemble***

La reconnaissance de la valeur du travail de ses acteurs, tant sur le plan créatif que sur le plan financier, est un enjeu crucial de la vie musicale, notamment parce qu'elle ouvre la voie à l'avenir du secteur. Avec le passage au numérique, de nouveaux systèmes de rémunération ont vu le jour et un grand nombre d'acteurs sont apparus. Le résultat est qu'il est devenu difficile de voir clairement tout le long de la chaîne de valeur. Cette opacité peut mener au ressentiment, certains se sentent injustement rémunérés tandis que d'autres sont frustrés par un manque de compréhension du rôle qu'ils jouent dans le monde de la musique. Le secteur de la musique explore des solutions à ces problèmes, en particulier ceux qui sont axés sur la technologie. Le secteur de la musique englobe également un grand nombre de non-professionnels et de bénévoles dont la contribution au monde de la musique est d'une importance vitale. Bien que la rémunération ne soit pas la question clé ici, leur travail mérite une reconnaissance et un soutien égaux, car le secteur de la musique ne pourrait pas fonctionner sans elle.

#### **Priorités**

- Assurer la transparence et l'équilibre à travers la chaîne de valeur (y compris au-delà des frontières)
- Reconnaître la valeur du travail des auteurs et des artistes à travers des systèmes de rémunération et de protection sociale équitables, leur permettant de négocier à partir d'une position plus équitable
- Reconnaître la valeur de tous les contributeurs à la création (professionnels de la musique et non-professionnels)
- Reconnaître la contribution des lieux de musique et des événements en direct à la diversité culturelle européenne et à la circulation transfrontalière
- Accroître la sensibilisation aux droits des auteurs et des artistes

#### **Mesures suggérées**

- Surveiller toute situation menant à un « écart de valeur » - un terme décrivant la différence de revenus entre ce que certains services de diffusion en ligne recueillent pour la musique et ce que les détenteurs de droits reçoivent - et légiférer si nécessaire
- Réexaminer les fonctions et les modèles de rémunération des plateformes et des intermédiaires de partage de contenu et légiférer pour assurer l'équité
- Trouver des solutions réalisables pour les plateformes Internet, les intermédiaires et les utilisateurs pour respecter les droits des auteurs à travers les frontières
- Reconnaître que les lieux de musique (par exemple les clubs, les festivals) contribuent à la culture (et pas seulement au « divertissement ») et leur permettent d'accéder au financement et / ou aux avantages des régimes fiscaux
- Favoriser plus de croisement entre professionnels et non professionnels à travers des projets de partage d'expériences, de formation et de collaboration
- Mettre en œuvre (dans certains pays) et encadrer la protection sociale des musiciens et des autres acteurs du secteur
- Fournir un accès au financement pour tous les contributeurs à la création
- Veiller à ce que tous les travailleurs du secteur de la musique jouissent du droit de négociation collective, quelle que soit leur relation de travail



## Coopération et partenariats



***Une plus grande coopération à tous les niveaux - au-delà des frontières, entre pairs et avec d'autres secteurs artistiques, sociaux et commerciaux - donne des avantages immenses, non seulement pour ceux qui travaillent dans le secteur de la musique, mais aussi pour tous les membres de la société***

Le secteur européen de la musique est composé d'un grand nombre de parties prenantes - créateurs, musiciens, lieux, écoles, festivals, labels, diffuseurs, agents, gestionnaires, producteurs, associations et plus encore. Parce que chaque acteur apporte une contribution essentielle au secteur musical européen, la coopération entre tous ses membres est essentielle. Une plus grande réciprocité et des partenariats actifs contribuent de manière incommensurable à la création de réseaux plus solides, à la promotion de la diversité et à l'encouragement de l'innovation. En outre, la collaboration avec des domaines extérieurs au monde de la musique - dans des domaines tels que le commerce, l'éducation, la santé et d'autres disciplines artistiques - apporte des avantages aux deux parties, tirant parti du potentiel énorme de la musique, en préservant les intérêts de tous.

### **Priorités**

- Favoriser la coopération au-delà des frontières européennes et internationales pour les professionnels et les non-professionnels dans tous les domaines du secteur de la musique
- Renforcer la coopération entre pairs dans le secteur de la musique (en matière de représentation, de création, d'éducation, de participation, de communication, de production, etc.)
- Renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes du secteur musical (associations et collectivités, acteurs de l'industrie et des finances, industries culturelles et créateurs, éditeurs de musique et sociétés de gestion collective, secteurs professionnels et non professionnels, éducation musicale formelle et non formelle, etc.)
- Favoriser l'interdisciplinarité entre le secteur de la musique et d'autres secteurs (notamment du social, de la santé, le milieu universitaire, les bibliothèques publiques, d'autres formes d'art, etc.)

### **Mesures suggérées**

- S'appuyer sur les plateformes en ligne existantes fournissant des informations sur les opportunités d'échanges internationaux
- Développer des programmes de soutien ou de financement pour la coopération au sein du secteur de la musique et avec d'autres secteurs
- Promouvoir la coopération entre écoles, écoles de musique et activités musicales non formelles ainsi qu'entre ces parties prenantes et d'autres intervenants (autres formes d'art, musiciens professionnels, conservatoires, salles de musique, bibliothèques musicales et archives, etc.)
- Faciliter la collaboration internationale dans la production de disques et la musique vivante
- Développer des partenariats entre le secteur de la musique et les radio publiques / privés
- Développer des partenariats entre professionnels et non professionnels (amateurs et bénévoles, créateurs professionnels, etc.)

## Diffusion



***La diffusion est le processus d'accès aux créations artistiques pour le public. C'est un élément clé de la promotion de la diversité culturelle***

Le secteur des médias a subi d'énormes changements à l'ère numérique. La radio, la presse écrite et la télévision ont toutes prises le train du numérique en marche, alors que d'autres points d'accès se sont ouverts sur Internet. Ces développements positifs ont donné accès à une diversité de plateformes à ceux qui créent, interprètent et écoutent de la musique. En particulier, les radios publiques - tout en faisant face à des défis économiques et technologiques - jouent un rôle éminemment important dans leurs pays respectifs en tant qu'outils démocratiques de diffusion ayant la capacité d'offrir un contenu culturel diversifié et bien organisé. Dans un environnement de forte concurrence, notamment de la part des multinationales, la diversité des parties prenantes est tout aussi importante qui font de leur mieux pour produire un large éventail de musiques. Avec une législation appropriée et le soutien du gouvernement, une véritable diversité de voix et de genres musicaux peut faire son chemin vers de nouveaux lieux et de nouveaux publics, en maintenant la musique vivante et attrayante à travers l'Europe et le monde.

### **Priorités**

- Assurer la possibilité pour les médias de service public de remplir leur mission de virtuoses de la diversité culturelle et musicale
- Assurer un écosystème flexible et équilibré qui offre un espace pour les autoproductions créatives parallèlement à l'offre d'acteurs commerciaux plus importants
- Favoriser une plus grande diversité de publics grâce à une variété de modes d'accès

### **Mesures suggérées**

- Développer une réglementation qui favorise un paysage médiatique européen juste et ouvert
- Élaborer des lois qui ne tiennent pas seulement compte des grands monopoles d'entreprises, mais qui soutiennent des opportunités de diffusion créatives et commerciales
- Former les créateurs à l'usage des technologies dans les pratiques de diffusion
- Développer l'éducation des publics aux médias
- Mettre en œuvre une législation qui soutienne les médias (radio, télévision, presse écrite, en ligne) en tant que vecteur de la diversité culturelle
- Améliorer les outils existants et en créer d'autres dédiés à la promotion et à l'exportation de la musique européenne à l'étranger
- Harmoniser les mesures d'exportation en Europe

## Collecte et analyse de données



***Une collecte de données précise et standardisée sur la musique européenne permettra au secteur de la musique de se faire une idée plus claire et de se développer plus efficacement***

La collecte précise des données fait cruellement défaut dans le secteur de la musique en général, y compris au niveau européen. Actuellement, la collecte de données quantitatives et qualitatives diffère grandement à travers le continent ; peu de pays mettent en lumière spécifiquement le secteur de la musique et certains ne cherchent même pas à obtenir des données chiffrées sur la culture. Là où les données existent, elles tendent à se concentrer sur les statistiques plutôt que sur l'analyse qualitative. D'une manière générale, il existe une énorme disparité dans la qualité, la terminologie et les normes, ce qui rend difficile l'élaboration d'une image représentative du secteur de la musique à travers l'Europe. Il est essentiel que le secteur européen de la musique puisse quantifier et qualifier l'impact de la musique sur la culture, la société et l'économie, afin qu'elle puisse être mieux appréhendée et de renforcer le rôle de la musique dans la société et l'économie.

### **Priorités**

- Recueillir des données pour améliorer le secteur, par exemple en cartographiant le marché de la musique, en analysant l'impact et les meilleures pratiques des bureaux d'exportation de la musique, en clarifiant la propriété des droits, en recherchant les bénéfices de la musique dans la société, en examinant l'impact du financement dans le secteur de la musique, en analysant et en développant les publics, en examinant les avantages des programmes de musique municipaux sur la société
- Donner accès à ces données via une plateforme européenne ouverte et centralisée
- Sensibiliser sur les réseaux existants dans le domaine de l'information et de la documentation

### **Mesures suggérées**

- Augmenter, standardiser et comparer la collecte de données au niveau européen afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données collectées
- Créer un organisme indépendant tel qu'un Observatoire de la musique en tant que base européenne de données, la préservation du patrimoine musical européen et la recherche sur le secteur et le marché de la musique
- Connecter les réseaux existants

## **A propos de l'Agenda Européen de la Musique**

L'Agenda Européen de la Musique a été élaboré à partir d'une large consultation à l'échelle du continent européen, initiée par le Conseil européen de la musique (CEM). S'adressant à l'ensemble du secteur de la musique, il identifie les besoins collectifs de ce secteur et définit les priorités pour l'avenir. Confirmant avec force la volonté du secteur européen de la musique de s'unir pour la promotion d'une cause commune, l'Agenda détaille les orientations à suivre afin de garantir un secteur de la musique fort, équitable, innovant et diversifié dans un monde en prompt mutation.

L'idée de l'Agenda Européen de la Musique est née de discussions entre les membres du CEM sur l'avenir de la musique en Europe, à l'automne 2012. Conscient de la nécessité d'agir, le CEM a contacté les acteurs de la musique à travers le continent. S'appuyant sur les conclusions de cette enquête initiale, ainsi que sur des documents spécifiques tels que le Manifeste du CEM pour la jeunesse et la musique en Europe (2010) ou encore la Déclaration de Bonn (2011), la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et l'Agenda Européen de la Culture 2007 et en se fondant sur le rapport du groupe de travail AB Music (2016) et sur d'autres documents politiques publiés auparavant par le secteur de la musique ([europeanagendaformusic.eu/about/documentsdefond/](http://europeanagendaformusic.eu/about/documentsdefond/)), le CEM a défini sept «Champs d'action» dans le secteur de la musique. Des groupes de travail ([europeanagenda-formusic.eu/about/workinggroups](http://europeanagenda-formusic.eu/about/workinggroups)), composés de représentants d'experts de ces domaines, se sont réunis à plusieurs reprises pour débattre et identifier les besoins spécifiques dans ces sphères. Leurs conclusions ont été rédigées et soumises pour amendement dans le cadre d'une consultation ciblée à laquelle ont participé les membres du CEM, les membres des groupes de travail et le conseil d'administration du Conseil d'Administration. Une proposition d'Agenda Européen de la Musique a ensuite été rendue publique et les commentaires qui ont été recueillis au cours d'une consultation ouverte ont permis de produire cette version finale.

Cet engagement indéfectible en faveur de la représentativité a permis à l'Agenda Européen de la Musique d'atteindre les divers acteurs du secteur de la musique en Europe, qui unissent leurs voix pour présenter une vision européenne commune et un ensemble de priorités pour le futur.

## **Conseil Européen de la Musique (CEM)**

Le Conseil Européen de la Musique (CEM) est une plateforme pour les représentants des Conseils Nationaux de la Musique et des organisations impliquées dans divers domaines de la musique de nombreux pays européens. En tant qu'organisation fédératrice en Europe, il réunit les membres européens du Conseil International de la Musique. Le Conseil Européen de la Musique contribue à une meilleure compréhension mutuelle des peuples et de leurs différentes cultures et il contribue au droit de coexistence pour toutes les cultures musicales. Par conséquent, il apporte une valeur exceptionnelle à ses membres en développant les connaissances ; créer des possibilités de mise en réseau, ainsi que soutenir et améliorer la visibilité des initiatives qui aident à maintenir la participation des personnes à la vie musicale et culturelle.



<http://europeanagendaformusic.eu>  
[eam@emc-imc.org](mailto:eam@emc-imc.org)

Traduction:  
Plate-Forme Interrégionale

Un projet de :



*A Regional Group of the  
International Music Council*

Haus der Kultur  
Weberstraße 59a  
D-53113 Bonn - Germany  
+49 228 96 69 96 – 64  
[info@emc-imc.org](mailto:info@emc-imc.org)